

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Monsieur Guillaume MARÉCHAL**, **Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise**, certifie que l'**avis à la population du Conseil Communautaire du 09 février 2026** a été affiché le mardi 3 février 2026, dans les panneaux d'affichage prévus à cet effet, aux portes de l'Intercommunalité, située au 30 avenue Eugène Gazeau à Senlis et publié sur le site internet.

Fait à Senlis, le 3 février 2026



Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines

Le 3 février 2026

AVIS A LA POPULATION

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se réunira :
Séance du lundi 9 février 2026 à 20h00
Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs -
5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque

ORDRE DU JOUR

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

01. Désignation du secrétaire de séance
02. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025
03. Compte rendu des décisions de Monsieur le Président et des délibérations du Bureau Communautaire

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENT

04. Approbation finale de l'évaluation mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle des communautés de communes de l'Aire Cantilienne, des Pays d'Oise et d'Halatte et de Senlis Sud Oise

TECHNIQUE ET GRANDS PROJETS

05. Contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et le cofinancement de l'éclairage public sur la voie verte intramuros de Senlis

FINANCES

06. Admission en créances éteintes de titres de recettes
07. Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance

QUESTIONS ECRITES / ORALES



Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines